

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

La BCC accusée de blanchiment d'argent, le gouverneur Masangu s'étonne : entre Bruxelles et Kinshasa, la guerre change de terrain.....p2

ISRAEL- Gaydamak interrogé par la Brigade financière. Il est soupçonné de blanchiment portant sur \$ 50 millions.....p4

Lutte anti-blanchiment: la Chine progresse mais toujours des lacunes (Gafi).....p4

Bulgarie- Démantèlement de blanchiment d'argent.....p5

Blanchiment d'argent Facile et rapide.....p5

La mafia calabraise pesait 44 milliards d'euros en 2007.....p6

Nigeria : arrestation de 4.769 trafiquants de drogue en dix mois.....p8

Tambacounda - Un détournement de 813 millions encore découvert au trésor public par la gendarmerie.....p9

Grosse escroquerie à ABE-LINK AFRICA : Le directeur condamné à un an ferme et à une amende de 50 millions.....p10

INFORMATION GENARALE

Besoin urgent de liquidités : L'Etat vide les coffres des notaires.....p11

La BCC accusée de blanchiment d'argent, le gouverneur Masangu s'étonne : entre Bruxelles et Kinshasa, la guerre change de terrain

Après la tempête soulevée par l'attitude jugée discourtoise d'une délégation ministérielle belge envers Joseph Kabila, Chef de l'Etat congolais, le mois dernier, et ce que les officiels congolais considèrent comme une ingérence des occidentaux dans le dossier des contrats miniers signés avec des investisseurs chinois, le ménage Belgique-RDC ne semble pas prêt d'enterrer la hache de guerre. Alors que les esprits restent encore surchauffés sur le plan politique et diplomatique, une nouvelle affaire belgo-congolaise risque de jeter de l'huile sur le feu. Cette fois, c'est la justice belge qui a décidé de délocaliser les hostilités, pour les amener sur le terrain des affaires. L'inculpation, depuis le 13 mai 2008, par le parquet de Bruxelles, de la Banque Centrale du Congo dans une affaire de blanchiment d'argent, en collusion avec la Belgolaise, fait les choux gras de la presse belge ce temps dernier. A en croire un communiqué remis à la presse par le juge d'instruction Michel Claes, l'affaire porte sur « la participation de la banque (BCC) à la disparition de fonds qui paraissent avoir été détournés au préjudice d'une société minière congolaise au départ de comptes ouverts dans une banque belge ». Le texte précise que «cette banque (Belgolaise) a déjà fait l'objet d'une inculpation ainsi que des membres de son Conseil d'administration ».

Compte tenu de la gravité d'une telle accusation, Le Phare a cru utile de contacter le numéro un de la Banque Centrale du Congo, le gouverneur Jean-Claude Masangu, afin d'obtenir sa lecture des faits. En dépit de la sensibilité du sujet et du devoir de réserve qui auraient pu le pousser à se réfugier derrière le secret professionnel ou d'Etat, l'argentier national a apporté un large éclairage au dossier.

La Miba n'a jamais été inquiétée

D'emblée, Jean-Claude Masangu a donné comme première précision le fait que « la Miba, en tant que personne morale, n'a jamais été inquiétée dans ce dossier ». Et de poursuivre : « Il n'y a jamais eu ni disparition, ni détournement de fonds ».

Selon l'interlocuteur du Phare, « il y a eu inculpation des membres de la haute direction de la Belgolaise et d'un certain nombre de gestionnaires des comptes Miba. Et, cela, depuis l'année 2004. Tous ces messieurs-là, au jour d'aujourd'hui, ne sont pas inquiétés. Ils vaquent librement à leurs occupations ».

Le juge d'instruction peut descendre à Kinshasa

S'agissant d'un éventuel lien entre la BCC et ce dossier de blanchiment d'argent, Jean-Claude Masangu a indiqué que « certes, notre représentation à Bruxelles a été contactée par un huissier de justice qui voulait rencontrer des responsables de la Banque Centrale du Congo. Notre réponse à cette démarche a été claire : le bureau de notre représentation à Bruxelles n'est pas habilité à répondre à la justice. Mais, nous sommes ouvert. Nous voulons bien que monsieur Claes descende à Kinshasa et qu'il rencontre des responsables de la BCC. Il devrait même logiquement rencontrer aussi des responsables de la Miba à Mbuji-Mayi. Cela ne nous inquiète point ».

La BCC a déjà verrouillé la RDC

Entrant dans le débat de fond, le gouverneur de la BCC s'est longuement étendu sur le thème du blanchiment d'argent, un mal que son institution a décidé d'attaquer de front : « En tout état de cause, dit-il, il est important de souligner que la Banque Centrale du Congo est la

gardienne du bon fonctionnement financier de notre pays. Dans ce cadre-là, elle a fait rédiger, approuver par le gouvernement et le parlement, une loi anti-blanchiment et anti-terrorisme. Il y a déjà des mesures d'application adressées aux banques commerciales, pour qu'elles fassent désormais attention au blanchiment et au financement du terrorisme. Nous avons mis sur pied une « Cellule nationale » de renseignements financiers, l'équivalent de la « CTIF » en Belgique, que tout le monde peut saisir au moindre soupçon de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

Bientôt un séminaire sur le blanchiment d'argent

Bien plus, le gouverneur de la Banque Centrale du Congo a annoncé l'organisation prochaine d'un forum national à consacrer à ces deux matières ultrasensibles : « Et toujours dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, signale-t-il, nous allons organiser plusieurs séminaires avec la participation des experts nationaux et étrangers pour former des policiers, des douaniers, des agents d'immigration, des banquiers, des membres de la justice, bref, tous ceux qui peuvent intervenir dans les transactions de blanchiment d'argent ».

Un dossier vide

En guise de conclusion, Jean-Claude Masangu ne cache pas sa déception face à l'agitation inutile entretenue autour d'un dossier réputé vide : « Je regrette de constater que l'article qui met en cause la Banque Centrale du Congo ne livre aucun élément précis. Cela signifie certainement que le dossier lui-même n'a rien à offrir à ce stade. Alors, pourquoi chercher à envenimer les choses ? Et dans quel but ? Quand on parle de 2004, il y a lieu de souligner que c'est l'année de l'inculpation des dirigeants de la Belgolaise. Mais les faits eux-mêmes sont antérieurs à cette date et remontent à une période où Laurent Désiré Kabila était encore aux commandes de ce pays ».

Rappel des faits

On rappelle qu'en 2004, le président de la Belgolaise, Marc Yves Blanpain, et quatre de ses proches collaborateurs, avaient été inculpés de blanchiment massif d'argent, évalué à plusieurs millions de dollars, précédemment détournés au détriment de la Miba. Le nom de l'ancien PAD de la cette société d'économie mixte, Jean Charles Okoto, avait été abondamment cité, surtout que l'homme figurait sur la liste des présumés pilliers des ressources naturelles de la RDC publiée en avril puis octobre 2002 par le panel des experts des Nations Unies. On avait laissé entendre que le parquet de Bruxelles avait même lancé un mandat d'arrêt international contre Okoto après qu'un représentant de la Miba à Bruxelles ait été enlevé. Depuis lors, l'affaire semble s'être tassée, faute d'indices sérieux de culpabilité des présumés auteurs du blanchiment ou détournement des fonds de la Miba. Dès lors, on peut partager l'étonnement de Jean-Claude Masangu au sujet de l'exhumation d'un dossier vide, comme par hasard, au moment où l'on parle du financement, par des Chinois, des infrastructures de la RDC en contrepartie des minerais de cuivre et de cobalt.

Kinshasa, 21/05/2008 (Le Phare, via mediacongo.net)

Démantèlement de blanchiment d'argent :

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.mediacongo.net/show.asp?doc=9347>

ISRAEL- Gaydamak interrogé par la Brigade financière. Il est soupçonné de blanchiment portant sur \$ 50 millions.

La commission centrale de la Knesset a sorti le carton rouge : le milliardaire israélo-franco-russe n'aura pas son parti à la chambre.

Elle a refusé, en effet, d'entériner la formation d'un nouveau parti, Justice sociale, inféodé à Arcady Gaydamak.

C'était un joli tour de passe-passe tenté par celui-ci que de mettre à profit la scission intervenue dans le parti des retraités pour disposer d'un groupe parlementaire(trois sièges) sans passer par des élections.

A-t-il voulu trop en faire? Toujours est-il que les moyens financiers mis à la disposition des papys dissidents ont indisposé les membres de la commission, qui y ont vu une forme de corruption inconnue jusqu'alors : l'achat pur et simple de députés!

Une décision cependant délicate dans la mesure où cette corruption n'a pas été avérée. Les députés hostiles à la manœuvre ont condamné la manœuvre à partir d'une intime conviction. C'est grave.

Au même moment (belle coïncidence), Arcady Gaydamak était à nouveau interrogé par les limiers de la Brigade financière. Il est soupçonné de blanchiment d'argent, portant sur 50 millions de dollars.

Par Mati Ben-Avraham
Publié le 20 mai 2008 à 07:44

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.israelvalley.com/news/2008/05/20/17457/israel-justice-gaydamak-interroge-par-la-brigade-financiere-il-est-soupconne-de-blanchiment-portant-sur-50-millions>

Lutte anti-blanchiment: la Chine progresse mais toujours des lacunes (Gafi)

La Chine a fait de gros progrès en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux mais des lacunes subsistent, a estimé lundi un rapport du Groupe d'action financière (Gafi).

"La Chine a nettement progressé dans la mise en oeuvre de son dispositif anti-blanchiment en une très courte période de temps", estime ce rapport.

"Le progrès le plus notable a été l'adoption en 2003 d'une loi visant à imposer certaines obligations aux acteurs de la finance", a expliqué à l'AFP une porte-parole de l'institution internationale.

"Ces obligations consistent à identifier les auteurs d'infractions, à conserver des informations permettant de retracer les transactions financières et de repérer les transactions douteuses", a-t-elle poursuivi.

"Mais la loi n'est entrée en vigueur qu'en janvier dernier et la prochaine étape pour la Chine sera de vérifier qu'elle est réellement appliquée, ce qui peut prendre du temps", a ajouté la porte-parole du Gafi.

Il subsiste de graves lacunes dans la lutte anti-blanchiment et les condamnations pour blanchiment de capitaux sont très rares, note aussi le rapport.

Par exemple, le financement du terrorisme ne constitue pas une infraction pénale, la législation anti-blanchiment ne couvre pas les avocats et les négociants en pierres précieuses, et la Chine ne dispose pas de mécanisme empêchant de traiter avec les pays dépourvus de dispositions anti-blanchiment, selon le rapport.

Il s'agit du premier rapport du Gafi évaluant les mesures prises par la Chine contre l'anti-blanchiment.

Depuis sa création en 1989, le Gafi lutte pour l'adoption et la mise en oeuvre de mesures conçues pour contrer l'utilisation criminelle du système financier.

AFP le 20/08/2007

[En Ligne] Disponible sur

http://www.boursorama.com/international/detail_actu_intern.phtml?&news=4522619

Bulgarie- Démantèlement de blanchiment d'argent

La police bulgare a annoncé avoir gelé 3,5 millions d'euros et 8 millions de dollars sur des comptes dans plusieurs banques de Bulgarie dans le cadre du démantèlement d'un réseau international de blanchiment d'argent.

Les organisateurs du réseau, deux ressortissants étrangers, ont été arrêtés, selon le communiqué de la police qui ne précise pas où les arrestations ont eu lieu.

La Bulgarie était un point de transit du réseau qui comprenait "de nombreuses sociétés", a ajouté le communiqué de l'Agence de sécurité nationale (DANS).

"Il s'agit de la plus grande opération de démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent" en Bulgarie, a affirmé la DANS.

L'Agence de renseignement financier bulgare avait, elle, annoncé en février avoir enquêté sur 432 cas d'opérations financières douteuses en 2007, et 376 cas en 2006. Une des enquêtes visait "des opérations de financement potentiel d'activités terroristes", selon son rapport.

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2008/05/23/01011-20080523FILWWW00592-demantelement-de-blanchiment-d-argent.php>

Blanchiment d'argent Facile et rapide

La Société des loteries de la Colombie-Britannique déclare une faible partie seulement des cas de blanchiment d'argent dans les casinos de la province. Le réseau anglais de Radio-Canada a obtenu des documents à cet effet et a mené une opération d'infiltration pour en faire la preuve.

Un journaliste de CBC s'est présenté dans plusieurs casinos de la région de Vancouver pour démontrer comment il est facile pour des personnes impliquées dans des activités illicites de blanchir de l'argent. Il a montré qu'il suffit d'insérer l'équivalent de 1000 \$ en billets de 20 \$ dans une machine à sous, de jouer une ou deux fois, de répéter le scénario d'une machine à l'autre et, après quelques heures, se présenter au guichet pour encaisser les reçus de crédit pour l'argent non joué.

Le joueur peut ainsi quitter les lieux avec un chèque émis par le casino et le déposer légalement à la banque. Le journaliste de la CBC n'a été intercepté qu'une seule fois.

Manque de rigueur

L'inspecteur Mike Ryan, de l'Agence du crime organisé de la Colombie-Britannique, confirme que les casinos sont la cible des criminels qui les utilisent pour blanchir de l'argent.

La Société des loteries a l'obligation de rapporter à l'Organisme fédéral de surveillance des transactions financières les cas soupçonnés de blanchiment d'argent. Mais les statistiques montrent un manque flagrant de rigueur à ce chapitre. La province a le plus faible taux de signalement au pays. En 2007, les casinos ont rapporté 51 cas à la province, mais Victoria n'en a signalé que 13 à Ottawa.

En 2006, l'Ontario a rapporté des transactions douteuses s'élevant à plus de 15,5 millions de dollars. La même année, on ne rapportait que 58 000 \$ en transactions illicites en Colombie-Britannique.

Et de 2004 à 2007, une seule personne a été accusée de blanchiment d'argent dans le réseau de casinos de la province. Ottawa a émis un avertissement à l'organisme de surveillance de la Colombie-Britannique.

La Société des loteries affirme n'avoir rien fait d'illégal. Toutefois, Paul Smith dit que la Société est disposée à apporter les correctifs nécessaires.

Les casinos sont une source importante de revenus pour la province. L'an dernier, ils ont rapporté 1 milliard de dollars.

Mercredi 21 mai 2008

[En Ligne] Disponible sur

http://www.radio-canada.ca/regions/colombie-britannique/2008/05/21/005-blanchiment_casinos.shtml

La mafia calabraise pesait 44 milliards d'euros en 2007

Les activités de la 'Ndrangheta, une organisation mafieuse italienne, représentent chaque année 3% de l'économie italienne et davantage que le PIB de certains Etats européens, selon une étude.

L'Eurispes, un institut d'études économiques et sociales italien, estime que le chiffre d'affaires réalisé par la mafia d'origine calabraise à partir de ses activités de prédilection, qui

vont du trafic d'armes et de l'extorsion de fonds à la prostitution et au trafic de stupéfiants, a atteint 44 milliards d'euros en 2007.

Ce montant représente 2,9% du produit intérieur brut italien (PIB) et se situe au même niveau que l'addition des PIB de la Slovénie et de l'Estonie. Il dépasse largement le chiffre d'affaires annuel de certaines des plus grandes entreprises d'Italie, comme Telecom Italia ou la banque UniCredit.

Selon certains criminologues, les Calabrais ont pris le dessus en Italie sur les organisations concurrentes dans les années 1990 tandis que la mafia étendait ses activités au delà de la péninsule transalpine.

Des guerres de clans au sein de la 'Ndrangheta surviennent de temps à autres, comme au mois d'août dernier, lorsque six ressortissants italiens ont été assassinés près d'une pizzeria de la ville allemande de Duisbourg.

UNE HOLDING

Selon le rapport, appelé "'Ndrangheta Holdings", la seule activité de trafic de drogue a rapporté en 2007 27,2 milliards d'euros, soit 62% du total de ses activités illégales.

"Nous l'avons définie comme une holding parce que la 'Ndrangheta, plus que toute autre organisation criminelle, se comporte comme un groupe qui possède des parts majoritaires dans des entreprises, gérées et développées par des clans, ce qui en fait une structure très complexe", explique Gian Maria Fara, président d'Eurispes.

"Grâce à sa capacité à agir en réseau, elle survit et étend ses ramifications, saisissant toutes les possibilités offertes par la mondialisation", poursuit-il.

Rafaele Rio, directeur du bureau d'Eurispes en Calabre, déclare que la 'Ndrangheta a réussi à accroître ses bénéfices dégagés du trafic de drogue, principalement de la cocaïne, en supprimant les intermédiaires et en négociant directement avec les cartels sud-américains, en particulier avec les Colombiens.

Contrairement à la mafia sicilienne, qui agissait surtout dans les années 80, la 'Ndrangheta, familiale et soudée, n'a pas subi d'hémorragie de ses membres et n'a presque jamais été touchée par le phénomène des "pentiti", (les repentis), qui ont contribué à l'effondrement de certaines organisations.

À quelques exceptions près, elle a également évité les assassinats spectaculaires d'hommes politiques ou de magistrats comme le fit la sicilienne Cosa Nostra dans les années 1990.

Depuis quelques années pourtant, la 'Ndrangheta vit une guerre de clans. Entre 1999 et 2008, plus de 200 personnes liées à la mafia calabraise ont été tuées, ce qui représente une hausse de 650%.

À la suite de la tuerie de Duisbourg, elle a dû faire face à une action plus musclée de la police qui a mené plusieurs arrestations de membres éminents de l'organisation.

En février, c'est Pascuale Condello, qualifié par les forces de l'ordre de "parrain numéro un de la 'Ndrangheta", 57 ans, qui a été capturé.

En Calabre, près de 10% des exécutifs locaux ont été révoqués par le gouvernement parce qu'ils étaient noyautés par la mafia, et ils sont désormais gérés par des commissaires spéciaux, selon le rapport d'Eurispes.

Reuters - Mercredi 21 mai 2008

[En Ligne] Disponible sur

http://www.blancheporte.fr/FrontOfficePortailBP/catalogue_fra/id-deco/par-produits/linge-de-table/serviette-de-table/le-lot-de-4-serviettes-ronds/120050-le-lot-de-4-serviettes-ronds.html

Nigeria : arrestation de 4.769 trafiquants de drogue en dix mois

Les autorités anti-drogue du Nigeria ont annoncé l'arrestation de 4.769 trafiquants de drogue et saisi plus de 189.360 kg de stupéfiants entre mai 2007 et mars 2008, a rapporté samedi le journal local Punch en citant un document officiel.

Le cannabis représentait 99,79% des drogues saisies pendant cette période, atteignant 184.216,054 kg. Le psychotrope figure au deuxième rang avec 178,464 kg, suivi de cocaïne (246,124 kg) et héroïne (129,768 kg).

Pendant la même période, près de 120 hectares de champs de cannabis ont été détruits. 28 cas liés au blanchiment d'argent ont fait l'objet d'enquête.

LAGOS, 17 mai (Xinhua) le 18 mai 2008

[En Ligne] Disponible sur

http://www.french.xinhuanet.com/french/2008-05/18/content_634731.htm

Tambacounda - Un détournement de 813 millions encore découvert au trésor public par la gendarmerie

Le service régional du trésor public à Tamba se trouve à nouveau au centre d'un scandale financier. Le plus grand que la région de Tamba n'a jamais connu. Quelques mois après le détournement de fonds qui a valu à un policier municipal et à un agent comptable dudit service une détention préventive. Les hommes de l'adjudant-chef Oumar Cissé, commandant la brigade de gendarmerie de Tamba, ont encore découvert un « trou » de 813 millions de FCFA au service régional du trésor public. Un détournement commis cette fois-ci par des agents de l'Etat du Sénégal.

De source judiciaire généralement bien informée, les pandores de Tamba qui ont été saisis pour la réouverture du dossier du détournement de fonds au trésor public ont effectué une enquête qui a abouti à la découverte d'un autre détournement de deniers publics commis cette fois par des fonctionnaires de l'Etat. L'enquête dont la première manche avait démarré au mois de décembre dernier, avait abouti à l'arrestation de trois personnes, inculpées par le juge d'instruction du 1^{er} cabinet du tribunal régional pour le délit de malversations commises

dans les comptes du trésor. Les inculpés répondent respectivement aux noms d'Ibrahima Sarr, Sall Tamsir Ndiaye et El hadji Ndiaye. Le premier est âgé de 45 ans. Il est policier municipal et exerçait également la fonction d'agent comptable au dit service alors que le second est le titulaire du compte dans lequel ont transité les fonds détournés. Il est âgé de 25 ans. Quant au troisième qui a soufflé ses 56 bougies, il exerce comme inspecteur à la police municipale et est également le père de Tamsir Ndiaye. L'agent comptable et son complice qui ont été rejoints en prison par l'inspecteur de police municipale le 12 février dernier attendent toujours d'être fixés sur leur sort, même si les deux premiers nommés auraient soutenu que les vrais coupables sont tapis dans l'ombre. Ainsi, s'il est vrai qu'en matière de détournement, les coupables bénéficient très souvent de complicité, les pandores auront la lourde tâche de remonter la filière pour démasquer les complices. Parmi ces derniers, les noms des fonctionnaires hauts placés ont été cités. Sur le modus opérandi qui a permis à Ibrahima Sarr et Cie de « saigner » le service régional du trésor, il faut juste retenir que Ibrahima Sarr et ses complices avaient mis sur pied des groupements d'intérêt économique (GIE) fictifs, pour simuler des prêts et faire atterrir ainsi dans les comptes de ces « Gie » les fonds détournés. Avec la réouverture de l'enquête, les masques vont bientôt tomber. Ce détournement qui a déjà pris des allures du plus grand scandale financier que la région n'a jamais connu est au centre des tiraillements entre le nouveau payeur très prudent et son prédécesseur parti à la retraite qui, lors du détournement avait été indexé par les mis en cause.

L'observateur du Lundi 17 Mar 2008

Quatre grosses entreprises devant le juge pour complicité de malversations à DAKAR SOURCE : Le scandale au Trésor s'intensifie

Khabane Sène, percepteur de Dakar Source a-t-il « mangé » lui seul les 170 millions de Fcfa détournés des caisses de ce bureau stratégique du Trésor ? Sans doute non puisque le juge du deuxième cabinet, saisi par le maître des poursuites pour instruction, va convoquer cette semaine quatre grosses entreprises de la place. Les responsables de ces sociétés devront, devant le magistrat instructeur, verser une caution pour éviter un placement sous mandat de dépôt. En effet, l'enquête préliminaire menée par la Section des recherches de la gendarmerie nationale a fait ressortir de fortes suspicions de complicités qui pèseraient sur ces sociétés et pour cause. Tout en acceptant de prendre de fausses quittances délivrées par le percepteur Khabane Sène, ces dernières voyaient les impôts sur le revenu qu'elles devaient payer revus à la baisse. Par exemple, une entreprise qui devait payer 50 millions de F Cfa ne versait que 25 millions de F Cfa avant de se faire délivrer une fausse quittance.

Si les avocats de ces entreprises soutiennent que ces dernières ne savaient pas que les quittances étaient fausses, des sources très sûres soutiennent le contraire. En tout cas, le tournant pris par cette affaire risque de faire des vagues puisque les quatre sociétés sont très connues à travers le monde. La première s'active dans l'architecture et le bâtiment, la deuxième dans le matériel informatique, la troisième dans la mécanique et la quatrième dans l'énergie.

En attendant que ces quatre sociétés formalisent leur caution (elles ont déjà promis de le faire), Khabane Sène lui, passe à la caisse aujourd'hui. En effet, en matière de détournement de deniers publics, le mis en cause peut prétendre à la liberté provisoire en cas de maladie grave, en versant une caution ou en formulant des contestations sérieuses. Aussi, arrêté, Khabane Sène avait-il immédiatement manifesté sa volonté de consigner, d'où sa libération

pour lui permettre de rassembler la somme réclamée. Comme ce fut le cas avec les entrepreneurs dans l'affaire dite des chantiers de Thiès. Ces dernières, après avoir manifesté leur volonté de verser une caution, s'étaient vu accorder 72 heures pour rassembler la somme. Un délai qui sera par la suite prolongé, le temps de permettre à l'agent judiciaire de l'Etat d'étudier tous les contours de la proposition.

L'as du mardi 27 Mai 2008

Grosse escroquerie à ABE-LINK AFRICA : Le directeur condamné à un an ferme et à une amende de 50 millions

Bruno Kaboulo Ahadji est un brillant informaticien togolais, installé en France où il tient une société appelée ABE-link. Sur les berges de la Seine, il rencontre un autre Sénégalais, crack de l'informatique, qui a travaillé pour la Sonatel et la Présidence de la République. Les deux, avec une troisième personne, décident de monter au Sénégal une Sarl, dénommée ABE-link Africa. Ainsi, la Société est créée en mars 2004 et la gérance confiée à Bruno Ahadji. Elle est censée s'activer dans le domaine du conseil en système informatique, la formation aux outils de l'informatique et de la communication, les expertises dans le domaine informatique, la vente de licences de logiciels, la vente de matériels informatiques, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques. Depuis 2004, la Société a presque raflé tous les marchés de l'Etat et des Sociétés nationales. (Ministère de l'Intérieur où Cheikh Mbengue aurait été dépêché de la France lorsque la confection des cartes nationales numérisées a connu un clash, Armée, Agence de développement de l'informatique de l'Etat, le Port, etc.). Après qu'un marché était exécuté, le paiement était envoyé dans le compte logé à la Bicis, qui enregistrait ainsi plusieurs centaines de millions. Pendant ce temps, M.Ahadji était tout occupé à créer les conditions propices au détournement de ce pactole. Comme le fait de ne jamais convoquer d'assemblée générale, ni ordinaire, ni extraordinaire, de ne pas communiquer les états financiers ou informatiques, et pour couronner le tout, il tenait une double comptabilité. Cette double comptabilité consistait en une astuce un peu trop osée, par laquelle le Togolais, émettait des chèques pour des dépenses personnelles, répercutait la facture de la dépense au cabinet chargé de gérer la comptabilité de la Société comme un paiement à un fournisseur étranger. L'escroquerie s'est ainsi répétée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'argent dans les caisses. En plus, il utilisait la proximité phonétique pour entretenir délibérément la confusion entre sa Société ABE link et la Société du groupe ABE link Africa. Quand il y avait des soumissions de marchés, il déposait les en-têtes de ABE link, sa propre société, subrepticement, et faisait faire les prestations par ABE link Africa. Les paiements allaient donc dans le compte de sa propre société. Tout l'argent de ABE link Africa est parti dans ces magouilles.

Excepté le dernier règlement du Port, et suite à une plainte des Associés, après une première plainte pendante devant le 3è cabinet d'instruction du Tribunal Régional de Dakar, Ahadji a été condamné à un an ferme et à payer 50 millions de nos francs à titre de dommages et intérêts, avec mandat d'arrêt décerné contre lui, pour abus de biens sociaux.

Auteur: Vieux Amadou FALL
L'as du vendredi 30 Mai 2008

INFORMATION GENARALE

Besoin urgent de liquidités : L'Etat vide les coffres des notaires

Les notaires n'auront très bientôt plus le droit de conserver en dépôt dans leurs comptes bancaires, de l'argent confié par leurs clients. Le gouvernement veut les obliger à le déposer auprès de la Caisse des dépôts et consignation qui, dorénavant, réglera les particuliers qui le voudront. Pour beaucoup d'auxiliaires de Justice, l'Etat a trouvé un autre moyen de renflouer ses caisses.

BESOIN URGENT DE LIQUIDITES : L'Etat vide les coffres des notaires

Dans sa recherche des finances, l'Etat n'entend négliger aucune niche, si l'on en croit à la note confidentielle transmise au président du Conseil de l'Ordre des notaires et à tous ses collègues, par le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, M. Mamadou Falilou Mbacké Diagne. Cette note, datée d'avant-hier lundi 26 mai, rappelle à tous les notaires, à travers leur président, les dispositions que l'Etat a prises pour la gestion des dépôts qui leur sont confiés par leurs clients.

Il va s'agir, à partir de lundi prochain, 2 juin, pour tous les notaires établis à Dakar, de «verser les dépôts reçus à compter du 2 juin, directement aux guichets de la Caisse des Dépôts et Consignations ; de procéder à la clôture de vos comptes dans les banques et au transfert progressif des soldes après identification des affaires». A partir de la date fatidique du lundi 2 juin, les notaires devront en plus utiliser un carnet à souches pour toutes les opérations de versement qu'ils vont effectuer, et ils auront besoin d'un bordereau de mouvement, pour les débours, que la Caisse des dépôts et consignation va effectuer directement aux créanciers.

Ceux établis à l'intérieur du pays, vont travailler avec les agences de PosteFinances dans les capitales régionales.

Interpellé sur l'applicabilité de ces mesures, le président de l'Ordre a semblé tomber des nues, hier. Me Papa Sambaré Diop a déclaré être hors de son bureau, et n'avoir pas encore vu le document de la Caisse des dépôts, pour pouvoir donner une réponse précise. Tout au plus, a-t-il laissé entendre que les termes de la mesure, tels qu'ils lui avaient été rapportés par certains de ses collègues, n'étaient pas conformes à ce sur quoi les parties s'étaient accordées. De son côté, Me Moustapha Ndiaye, que Le Quotidien a joint sur recommandation de son président, a affirmé être en réunion, et promis de rappeler dans l'heure qui suivait. Son horloge doit être sans doute bloquée.

Néanmoins, les nombreux autres notaires qui ont accepté de s'exprimer sous le couvert de l'anonymat, n'ont pas manqué de souligner les nombreux problèmes que la note 00000061/CDC/DG du 26 mai va leur poser. L'un d'eux s'est posé des questions sur sa légalité, rappelant qu'à ce jour, la loi n'obligeait les notaires à déposer auprès de la caisse, que des avoirs qui ont résidé dans leurs études pour une période de 6 mois au minimum. Par ailleurs, pour eux, cette mesure devrait s'expliquer par le constat, fait au plus haut niveau, de l'accroissement des affaires immobilières dans le pays. «L'Etat a dû se dire que c'est une très importante manne d'argent que gèrent les notaires, et il a sans doute voulu en capter une bonne part à son compte», avancent certains. Ceux-là prédisent qu'il ne faudrait pas s'étonner d'une sensible réduction des affaires traitées au niveau des notaires, dans les jours à venir.

«Souvent, quand un Sénégalais veut aliéner l'une de ses propriétés, c'est qu'il a un besoin urgent de liquidités. Avec les nouvelles procédures, les notaires ne pourraient verser à leurs clients que des bordereaux, pour leur permettre de se faire payer auprès de la Caisse des dépôts. Or, tout le monde sait que les services de l'Administration ne sont jamais pressés. Les particuliers pourront-ils comprendre et accepter cela ?», s'interroge l'un d'eux. De nombreux particuliers risquent de plus en plus de réaliser leurs transactions hors de la présence d'un notaire, et ne se rendent dans les études de ces derniers que pour les formalités de légalisation. Cela, pour éviter, par ce biais, d'avoir à déposer leur argent dans les cabinets de ces auxiliaires de Justice, qui ne pourraient de toute façon plus le garder par devers eux.

Les notaires qui s'expriment de cette manière, se désolent de ce que la situation financière de l'Etat les mette bientôt, dans une mauvaise posture face à leurs clients. Pour eux, seul un urgent besoin d'argent pourrait expliquer la «manœuvre» que vient d'opérer l'Etat, à travers la Caisse des dépôts et consignations. Pour expliquer le contexte de ces propos, il faut rappeler que, face aux injonctions de ses partenaires au développement d'éponger sa dette intérieure, l'Etat cherche rapidement le moyen de se procurer de l'argent. Le ministre de l'Economie et des Finances a annoncé il y a quelque temps, que son gouvernement comptait lancer un emprunt obligataire sur le marché financier sous-régional. Entre autres mesures.

Le Quotidien du mercredi 28 Mai 2008
